

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 24 septembre à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 septembre 2015.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de Claude GERY), BODIN Pascal (Pouvoir d'Edouard ROGER), CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence (Pouvoir de Nathalie DEVAUX), DOLLEY Alain (Pouvoir de Jean Michel BIDAUD), FAYE Jean Pierre (Pouvoir d'Isabel SIMON), GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Delphine GLANGEAUD), PONS Gérard (Pouvoir de Patricia LOURADOUR), POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles,.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : BIDAUD Jean-Michel, DEVAUX Nathalie, GARDELLE Bruno, GERY Claude, GLANGEAUD Delphine, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Absents : MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

Présents 23 / Votants 30

N° 74-2015 – Mutualisation des services entre collectivités : autorisation de lancer une consultation partagée entre plusieurs collectivités

Entré en vigueur le 1^{er} mars 2014, l'article L.5211-39-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services avant la fin de l'année 2015. Il s'agit de réaliser un diagnostic et de formuler des propositions. Le Président de la Communauté de Communes doit établir un rapport sur la mutualisation des services qui comprend un projet de schéma qui prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des communes et de l'EPCI.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication de Monsieur le Président au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président vous propose de lancer une consultation pour un appui logistique dans le cadre de la mise en place de la mutualisation des services entre collectivités. Il souhaite que le recours à un cabinet extérieur soit mutualisé avec les autres communautés de communes, proches de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière si elles le souhaitent, ainsi que le PETR Monts et Barrages afin de mutualiser les coûts engendrés.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à la majorité

↳ **6 VOIX CONTRE** : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de Claude GERY) - CAMBOU Stéphane – CHAUVERGUE Laurence (Pouvoir de Nathalie DEVAUX) – POURCHET Pierre

↳ **1 ABSTENTION** : Thierry MUZETTE

↳ **23 VOIX POUR**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à lancer la consultation partagée entre plusieurs communautés de communes ainsi que le PETR Monts et Barrages dans le cadre de la mise en place d'un schéma de mutualisation entre la Communauté de Communes et ses Communes membres et d'étendre ce schéma à la mutualisation entre les communautés de communes et au PETR Monts et Barrages ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer tous documents s'y rapportant.**

Pour copie conforme :
Le 25 septembre 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE